

AC 25912

Monsieur le Préfet du Cantal  
Aurillac



no 42 et 43



Age . . . . . 44 ans  
 taille . . . . . 1<sup>m</sup> 72  
 cheveux . . . . . noirs  
 front . . . . . découvert  
 sourcils . . . . . noirs  
 yeux . . . . . bleus  
 nez . . . . . ordinaire  
 bouche . . . . . moyenne  
 menton . . . . . rond  
 visage . . . . . oval  
 teint . . . . . pâle  
 signes particuliers: "



Age . . . . . 42 ans  
 taille . . . . . 1<sup>m</sup> 68  
 cheveux . . . . . châtain  
 front . . . . . découvert  
 sourcils . . . . . châtain  
 yeux . . . . . bleus  
 nez . . . . . moyen  
 bouche . . . . . inf.  
 menton . . . . . rond  
 visage . . . . . ovale  
 teint . . . . . clair  
 signes particuliers: "



Les soussignées  
 Delmas Eugénie, institutrice, née le  
 10 Novembre 1886, à Carlat (Cantal), y résidant;  
 Delmas Marie Louise, institutrice, née le  
 27 avril 1889, à Carlat (Cantal), y résidant;  
 Prient Monsieur le Préfet de vouloir bien  
 leur délivrer un passe-port pour se rendre  
 à Mogador (Maroc), chez leur frère  
 Delmas Albert, Contrôleur Principal des  
 des Impôts et Contributions.

Carlat, le 6 Août 1931

Delmas V. Delmas

Vu pour la légalisation  
 des signatures de M<sup>lles</sup>  
 Delmas institutrices à  
 Carlat en Teniers et  
 avis très favorable à la  
 délivrance de la pièce  
 sollicitée

Carlat le 6 août 1931

POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ  
L'ADJOINT.

Monjoue

